

Conseil communautaire du 23 janvier 2017

Relevé de décisions

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Mme Nicole MORERE, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Evelyne GELLY, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations : Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Chantal COMBACAL à Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET

Excusés : M. Gérard CABELLO, Mme Florence QUINONERO

Absents : M. René GOMEZ, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. Bernard GOUZIN

Finances /marchés comptabilité

Rapport I.1 : Pacte financier et fiscal.

Le Conseil prend acte.

Rapport I.2 : Vote du budget primitif 2017 – Budget principal et budgets annexes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter le budget primitif 2017 et les budgets annexes 2017 de la communauté de communes :

BUDGET PRIMITIF 2017 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement DEPENSES			
		BPI7	Résultats du vote
011	Charges à caractère général	4 943 244,90	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	6 135 010,00	Adopté à l'unanimité
014	Atténuation de produits	3 851 500,00	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante	741 400,00	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	500 000,00	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	639 000,00	Adopté à l'unanimité
023	Virement à la section d'investissement	1 525 000,00	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		18 345 154,90	

Fonctionnement RECETTES			
		BPI7	Résultats du vote
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 045 632,90	Adopté à l'unanimité
013	Atténuation de charges	345 287,00	Adopté à l'unanimité
70	Produit de services	1 480 793,00	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes	10 150 318,00	Adopté à l'unanimité
74	Dotations Subventions,	2 198 124,00	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits gestion courante	64 000,00	Adopté à l'unanimité
77	Produits exceptionnels	61 000,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		18 345 154,90	

BUDGET PRIMITIF 2017 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement DEPENSES HORS OPERATION			
		BP17	Résultats du vote
16	Remboursement emprunt	1 528 000,00	Adopté à l'unanimité
20	Immobilisations incorporelles	535 900,00	Adopté à l'unanimité
204	Subventions d'équipement	203 000,00	Adopté à l'unanimité
21	Immobilisations corporelles	1 036 293,26	Adopté à l'unanimité
23	Travaux en cours	450 000,00	Adopté à l'unanimité
RAR16	Restes à réaliser 2016	2 720 704,51	Adopté à l'unanimité
Total dépenses d'invst hors opérations		6 473 897,77	

Investissement RECETTES TOTALES (Inclus opérations)			
		BP17	Résultats du vote
10	Dotations fonds divers	475 000,00	Adopté à l'unanimité
001	Résultat antérieur reporté	1 808 790,96	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	639 000,00	Adopté à l'unanimité
13	Subventions d'investissement	196 000,00	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts	6 125 210,00	Adopté à l'unanimité
021	Virement de la section de fct	1 525 000,00	Adopté à l'unanimité
RAR16	Restes à réaliser 2016	1 231 906,81	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		12 000 907,77	

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATION			
N° opé	Nom opé	BP 2017	Résultats du vote
1024	Abbaye Aniane	235 000,00	Adopté à l'unanimité
1047	Maison de la poterie	22 000,00	Adopté à l'unanimité
1050	Activités de Pleine Nature (APN)	34 500,00	Adopté à l'unanimité
1054	Réhabilitation logements communaux (PLH)	220 000,00	Adopté à l'unanimité
1055	PIG	256 000,00	Adopté à l'unanimité
1064	Aménagement gîtes équestres	30 000,00	Adopté à l'unanimité
1067	Création site web réseau LP	13 510,00	Adopté à l'unanimité
1068	Aménagement bâtiment ex MDE	1 500 000,00	Adopté à l'unanimité
1073	Création crèche Montarnaud	1 350 000,00	Adopté à l'unanimité
1075	Programme haut débit	425 000,00	Adopté à l'unanimité
1077	Refonte site web CCVH	3 000,00	Adopté à l'unanimité
1081	Aménagement aire accueil gens du voyage	40 000,00	Adopté à l'unanimité
1082	Aménagement bergerie Aniane	83 000,00	Adopté à l'unanimité
1083	Retraitement RD4 St Guilhem-le-Désert	400 000,00	Adopté à l'unanimité
1084	Aménagement secteur Passide à Gignac	490 000,00	Adopté à l'unanimité
1085	Activités nautiques APN	45 000,00	Adopté à l'unanimité
1086	Requalification de la crèche de Montarnaud en	30 000,00	Adopté à l'unanimité
1087	Extension de la crèche de Gignac	300 000,00	Adopté à l'unanimité
1088	Nouveaux locaux CCVH	50 000,00	Adopté à l'unanimité
Total opérations d'investissement		5 527 010,00	Adopté à l'unanimité
TOTAL Dépenses investissement		12 000 907,77	Adopté à l'unanimité

SERVICE DES ORDURES MENAGERES (SOM)-BUDGET ANNEXE 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	1 129 466,00	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	1 447 700	Adopté à l'unanimité
014	Atténuation de charges	2 990 000	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	7 000	Adopté à l'unanimité
042	Dotations aux amortissements	150 000	Adopté à l'unanimité
023	Vir. à la section d'inv.	90 000	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		5 814 166,00	

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
013	Atténuation de charges	30 000,00	Adopté à l'unanimité
70	Redevances	14 000	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes	5 066 000,00	Adopté à l'unanimité
002	Excédent antérieur reporté	704 166,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		5 814 166,00	

SOM-SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES			Résultats du vote
16	Emprunts	90 000,00	Adopté à l'unanimité
20	Immobilisations incorporelles	33 000,00	Adopté à l'unanimité
21	Immobilisations corporelles	320 000,00	Adopté à l'unanimité
RAR16	Restes à réaliser 2016	20 537,94	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		463 537,94	

INVESTISSEMENT RECETTES			Résultats du vote
10	Dotations fonds divers	50 000,00	Adopté à l'unanimité
001	Excédent antérieur reporté	55 463,29	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts	1 18 074,65	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	150 000,00	Adopté à l'unanimité
021	Vir. De la section de fonctionnement	90 000,00	Adopté à l'unanimité
RAR16	Restes à réaliser 2016	0,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		463 537,94	

Madame Evelyne GELLY quitte la séance.

SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)-BUDGET ANNEXE 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	33 726,00	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	81 000	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion	3 000	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	3 000	Adopté à l'unanimité
042	Dotations aux amortissements	200	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		120 926,00	

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
002	Excédent antérieur reporté	49 266,00	Adopté à l'unanimité
70	Redevances	66 900,00	Adopté à l'unanimité
74	Subventions	4 760,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		120 926,00	

SPANC-SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES			Résultats du vote
21	Immobilisations corporelles	16 774,88	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		16 774,88	

INVESTISSEMENT RECETTES			Résultats du vote
001	Excédent antérieur reporté	16 574,88	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	200,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		16 774,88	

AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS) – BUDGET ANNEXE 2017

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	3 400,00	Adopté à l'unanimité avec deux abstentions
012	Charges de personnel	196 000	Adopté à l'unanimité avec deux abstentions
002	Déficit antérieur reporté		
DEPENSES DE L'EXERCICE		199 400,00	

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
013	Atténuation de charges	17 750,00	Adopté à l'unanimité avec deux abstentions
70	Prestations de service	180 000,00	Adopté à l'unanimité avec deux abstentions
002	Excédent antérieur reporté	1 650,00	Adopté à l'unanimité avec deux abstentions
RECETTES DE L'EXERCICE		199 400,00	

BP 2017 - BUDGETS ANNEXES DES PARCS D'ACTIVITES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac	Le Pouget
Dépenses	PAE les Garrigues (Les Treilles)	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	PAE ZAC La Croix	Extension PAE Trois Fontaines
Total	4 050 296,13	4 627 276,16 €	5 877 039,73 €	1 091 338,56 €	27 954 997,80 €	394 487,61 €
Résultats du vote	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité
Recettes	PAE les Garrigues (Les Treilles)	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	PAE ZAC La Croix	Extension PAE Trois Fontaines
Total	4 050 296,13	4 627 276,16	5 877 039,73	1 091 338,56	27 954 997,80	394 487,61
Résultats du vote	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac	Le Pouget
Dépenses	PAE les Garrigues (Les Treilles)	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	PAE ZAC La Croix	Extension PAE Trois Fontaines
Total	4 381 758,66 €	6 355 671,16 €	6 297 493,94 €	1 468 700,38 €	31 197 346,89 €	698 970,22 €
Résultats du vote	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité
Recettes	PAE les Garrigues (Les Treilles)	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	PAE ZAC La Croix	Extension PAE Trois Fontaines
Total	4 381 758,66 €	6 355 671,16 €	6 297 493,94 €	1 468 700,38 €	31 197 346,89 €	698 970,22 €
Résultats du vote	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité

Rapport 2.3 : Fiscalité 2017 - Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer le taux de CFE en 2017 à 38.71%.

Rapport 2.4 : Fiscalité 2017 - Vote du taux de taxe d'habitation pour 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer le taux de taxe d'habitation en 2017 à 12.99%.

Rapport 2.5 : Fiscalité 2017 - Vote du taux de taxe foncière sur propriétés bâties pour 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer le taux de taxe foncière sur propriétés bâties en 2017 à 3.19%.

Rapport 2.6 : Fiscalité 2017 - Vote du taux de taxe foncière sur propriétés non bâties pour 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer le taux de taxe foncière sur propriétés non bâties en 2017 à 16.76%.

Rapport 2.7 : Fiscalité 2017 - Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer le taux de TEOM en 2017 à 17.03%.

Rapport 2.8 : Autorisation de programme/Crédit de paiement n°1 - Programme Local de l'Habitat.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°1 ci-dessous, d'un montant total de 4 152 584€ pour le Programme Local de l'Habitat sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Aide à la réhabilitation de logements communaux (fonds de concours aux communes et bailleurs sociaux):

o Coût total : 1 266 682€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Programme de réhabilitation d'îlots dégradés en cœur de village « Rénovissime » (frais d'animation et fonds de concours aux propriétaires):

o Coût total : 1 803 465€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Révision PLH (frais d'études pour l'élaboration du nouveau PLH):

o Coût total : 89 437€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Aménagement d'une aire pour les gens du voyage (acquisition foncière, études et travaux):

o Coût total : 993 000€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	CP 2017 avec RAR	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aides à la réhabilitation des logements communaux (opé1054)	1 266 682	40 000	362 682	216 000	216 000	216 000	216 000	0
Animations et aides Rénovissime (opé1055)	1 803 465	222 635	556 830	256 000	256 000	256 000	256 000	0
Révision du PLH (opé1069)	89 437	72 434	17 003					0
Aménagement aire des gens du voyage (opé1081)	993 000		40 000	585 000	368 000			255 919
Total	4 152 584	335 069	976 515	1 057 000	840 000	472 000	472 000	255 919

Rapport 2.9 : Autorisation de programme/Crédit de paiement n°2 - Programme Petite Enfance.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°2 ci-dessous, d'un montant total de 3 856 401€ pour le programme Petite Enfance sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Réalisation de la nouvelle crèche de Montarnaud (études et travaux):

o Coût total : 1 876 401€

o Financement prévu à 45% par subventions et autofinancement/emprunts

- Extension de la crèche de Gignac (études et travaux) :

o Coût total : 300 000€

o Financement prévu à 45% par subventions et autofinancement/emprunts

- Réalisation d'une nouvelle crèche n°2 (études et travaux, lieu non défini) :

o Coût total : 1 680 000€

o Financement prévu à 45% par subventions et autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Libellé	Coût total TTC	CP 2016 réalisé	CP 2017 avec RAR	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Réalisation de la nouvelle crèche de Montarnaud (opé1073)	1 876 401	48 353	1 498 048	330 000				725 388
Extension crèche de Gignac (opé1087)	300 000		300 000					115 975
Réalisation d'une nouvelle crèche n°2	1 680 000				150 000	1 275 000	255 000	649 462
Total	3 856 401	48 353	1 798 048	330 000	150 000	1 275 000	255 000	1 490 825

Rapport 2.10 : Autorisation de programme/Crédit de paiement n°3 - Aménagement de la Bergerie à Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°3 ci-dessous, d'un montant total de 1 112 973€ pour le projet d'aménagement de la bergerie à Aniane sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Aménagement de la bergerie à Aniane (acquisition, études et travaux),

o Coût total : 1 112 973€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	CP 2017 avec RAR	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aménagement de la bergerie à Aniane (opé1082)	1 112 973	411 973	83 000	618 000				286 839
Total	1 112 973	411 973	83 000	618 000	0	0	0	286 839

Rapport 2.11 : Autorisation de programme/Crédit de paiement n°4 - Aménagement de l'Abbaye d'Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°4 ci-dessous, d'un montant total de 1 967 139€ pour le projet d'aménagement de l'abbaye d'Aniane sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Aménagement de l'abbaye d'Aniane (études et travaux) :

o Coût total : 1 967 139€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	CP 2017 avec RAR	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aménagement de l'abbaye d'Aniane (opé1024)	1 967 139	56 855	260 284	350 000	400 000	400 000	500 000	506 977
Total	1 967 139	56 855	260 284	350 000	400 000	400 000	500 000	506 977

Rapport 2.12 : Autorisation de programme/Crédit de paiement n°5 - Aménagement secteur Passide à Gignac.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°5 ci-dessous, d'un montant total de 7 260 000€ pour le projet d'aménagement du secteur Passide à Gignac sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Aménagement du secteur Passide à Gignac (acquisition foncière, études et travaux de viabilisation) :

o Coût total : 5 460 000€

o Financement prévu par subventions (hors acquisition foncier) et autofinancement/emprunts ainsi que vente des terrains de la partie commercialisée

- Aménagement du parvis expo (acquisition foncière, études et travaux) :

o Coût total : 1 800 000€

o Financement prévu par subventions et autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	CP 2017 avec RAR	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aménagement secteur Passide (opé1084)	5 460 000		490 000	600 000		2 062 000	2 308 000	2 667 362
Parvis expo Passide (opé1084)	1 800 000					900 000	900 000	88 141
Total	7 260 000	0	490 000	600 000	0	2 962 000	3 208 000	2 755 503

Rapport 2.13 : Autorisation de programme/Crédit de paiement n°6 - Programme d'investissement développement économique et agriculture.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°6 ci-dessous, d'un montant total de 2 150 000€ pour le programme d'investissement développement économique et agriculture sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Réserves foncières (acquisition foncière) :

o Coût total : 960 000€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Etude foncière agricole et potentiel gravières (études) :

o Coût total : 40 000€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- Aides à l'investissement pour le développement économique et l'agriculture (fonds de concours) :

o Coût total : 1 150 000€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	CP 2017 avec RAR	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Réserves foncières (art.2111 DE)	960 000		160 000	200 000	200 000	200 000	200 000	0
Etude foncière agricole et potentiel gravières (art.2031 DE)	40 000		40 000					10 309
Aides à l'investissement Dév.Eco et Agriculture (chap.204 DE)	1 150 000		150 000	250 000	250 000	250 000	250 000	0
Total	2 150 000	0	350 000	450 000	450 000	450 000	450 000	10 309

Rapport 2.14 : Autorisation de programme/Crédit de paiement n°7 - Activités de pleine nature.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°7 ci-dessous, d'un montant total de 883 612 € pour les activités de pleine nature sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Aménagement espaces VTT et de petite randonnée (aménagement, signalétique, équipements) :

o Coût total : 246 691€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- Aménagement Espace la Meuse à Gignac (étude sur l'aménagement du site) :

o Coût total : 21 921€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Activités nautiques (aménagement, signalétique, équipements) :

o Coût total : 45 000€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- Aménagement du Mont Saint Baudille (aménagement, signalétique, équipements) :

o Coût total : 40 000€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- Mas de Terrus (gîtes équestres) (aménagement, signalétique, équipements) :

o Coût total : 530 000€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	CP 2017 avec RAR	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aménagements espaces de VTT et de petite randonnée (opé1050)	246 691	19 626	67 065	40 000	40 000	40 000	40 000	63 578
Espace La Meuse Gignac (opé1074)	21 921		21 921					0
Activités nautiques (opé1085)	45 000		45 000					11 598
Aménagement du Mont St Baudille (2312 ENV)	40 000		40 000					10 309
Mas de Terrus (gîtes équestres) (opé1064)	530 000		30 000	300 000	200 000			0
Total	883 612	19 626	203 986	340 000	240 000	40 000	40 000	85 484

Rapport 2.15 : Autorisation de programme/Crédit de paiement n°8 - Réseau Lecture Publique

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°8 ci-dessous, d'un montant total de 250 000€ pour le réseau de lecture publique sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Aides aux bibliothèques et médiathèques du territoire de la communauté de communes (fonds de concours pour l'aménagement des locaux, l'acquisition d'équipements, ...) :

o Coût total : 250 000€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	CP 2017 avec RAR	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aides aux bibliothèques du territoire (art.204...)	250 000		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	0
Total	250 000	0	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	0

Rapport 2.16 : Autorisation de programme/Crédit de paiement n°9 - Développement numérique du territoire.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,

- de voter l'autorisation de programme n°9 ci-dessous, d'un montant total de 750 000€ pour le développement numérique dans les communes pour la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Equipements numériques dans les communes (fonds de concours, acquisitions, aménagements...):

o Coût total : 750 000€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	CP 2017 avec RAR	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Equipements numériques dans les communes (opé1075)	750 000		425 000	110 000	110 000	105 000		0
Total	750 000	0	425 000	110 000	110 000	105 000	0	0

Rapport 2.17 : Autorisation de programme / Crédit de paiement n°10 - Entretien du patrimoine communautaire.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°10 ci-dessous, d'un montant total de 4 495 317€ pour l'entretien du patrimoine communautaire pour la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Achat de véhicules pour le service Ordures Ménagères :

o Coût total : 1 543 964€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Achat de containers et d'équipement pour le service Ordures Ménagères :

o Coût total : 404 228€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Achat de véhicules pour les services de la communauté de communes hors SOM :

o Coût total : 161 416€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Entretien des bâtiments communautaires (travaux, équipements):

o Coût total : 658 360€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Entretien Pont du Diable et Grand Site St Guilhem le Désert :

o Coût total : 499 153€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Equipements et logiciels informatiques :

o Coût total : 1 228 196€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	CP 2017 avec RAR	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Achat de véhicules pour le SOM (art.2182)	1 543 964	83 964	260 000	300 000	300 000	300 000	300 000	0
Achat de containers et équipements OM (art.2051/2188)	404 228	50 690	113 538	60 000	60 000	60 000	60 000	0
Achat de véhicules pour les services (art.2182)	161 416	11 416	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	0
Entretien des bâtiments communautaires (art.2031/2184/2313)	658 360	123 360	103 000	108 000	108 000	108 000	108 000	0
Entretien Grand Site de France-Pont du Diable (art.2031/2111/2188/2312)	499 153	75 195	223 958	50 000	50 000	50 000	50 000	0
Equipements et logiciels informatiques (art.2051/2183)	1 228 196	134 427	443 769	150 000	150 000	175 000	175 000	0
Total	4 495 317	479 052	1 174 265	698 000	698 000	723 000	723 000	0

Enfance / jeunesse

Rapport 2.1 : Multi-accueils intercommunaux - Tarification 2017 appliquée aux familles dont les enfants sont inscrits au sein des multi-accueils.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le mode de calcul des participations financières demandées aux familles selon le barème CNAF (appelé taux d'effort des familles);
- d'appliquer le tarif minimum dans le cadre de l'accueil en urgence avec régularisation le cas échéant;
- d'appliquer le taux d'effort immédiatement en dessous de celui auquel la famille aurait pu prétendre s'il y a enfant porteur de handicap dans la famille.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 23 janvier 2017 comporte 11 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 24 janvier et le 24 mars 2017.

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.

